

La FNEC FP-FO ne participera pas à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Montreuil, le 30 juin 2025

La FNEC FP-FO a reçu une invitation du président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) à participer le 1^{er} juillet au forum multipartite de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant initiée par le président Macron.

Il s'agit de débattre de la question suivante : « *Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement, à leur santé ?* »

Au moment où cette « Convention citoyenne » est mise en place, ce gouvernement poursuit les suppressions de postes dans l'Éducation nationale en décidant notamment de la fermeture de plus de 5 000 classes dans les écoles publiques, refuse à 24 000 élèves en situation de handicap les places auxquelles ils ont droit dans les établissements sociaux et médico-sociaux, multiplie les contre-réformes remettant en cause le fonctionnement de l'École publique.

Ces mesures se heurtent d'ailleurs à une intense résistance des personnels et des parents d'élèves qui refusent les fermetures de classes, les suppressions de postes, les pertes d'heures, qui n'acceptent pas la destruction de l'École publique et qui y compris en cette fin d'année scolaire poursuivent les manifestations, les rassemblements, les grèves, les blocages d'école pour faire valoir leurs revendications.

Et dans cette situation, il faudrait aller discuter de la prétendue « *inadéquation entre les rythmes biologiques des enfants et l'organisation actuelle du système éducatif* » ?

Pour la FNEC FP-FO c'est non !

D'autant plus que cette « Convention citoyenne », comme bon nombre de tentatives précédentes d'ailleurs, n'a comme seuls objectifs de territorialiser l'École publique et de remettre en cause le statut de fonctionnaire d'État des personnels en « *globalisant l'approche des temps scolaires et périscolaires* » et en multipliant les dispositifs dont se félicite le 1^{er} ministre dans sa lettre de cadrage : « *devoirs faits, 8h-18h en collège, cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, stages de réussite, vacances apprenantes.* »

Par ailleurs, chacun comprend les menaces que fait peser cette Convention sur le temps de travail des personnels, le 1^{er} ministre d'écrire « *les organisations du temps purement scolaire pourront être également interrogées (jour, semaine, année et scolarité complète).* »

La FNEC FP-FO ne cautionnera en aucun cas une opération préparant une attaque frontale contre le statut et les conditions de travail des personnels.

Elle ne participera donc pas ce 1^{er} juillet au forum multipartite de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant.

Pour la FNEC FP-FO, l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves est entièrement liée à la satisfaction des revendications des personnels. La FNEC FP-FO exige ainsi l'annulation des suppressions de postes, des fermetures de classes et la création des postes nécessaires dans tous les corps de l'Éducation nationale.

Elle soutiendra toutes les mobilisations des personnels et des parents d'élèves d'ici la fin de l'année scolaire et dès la prochaine rentrée.